

Rapport Annuel 2009



**Chambre
Belge des
Traducteurs,
Interprètes et
Philologues**

**Belgische
Kamer van
Vertalers,
Tolken en
Filologen**



Rue Montoyer 24, B 12
B-1000 Bruxelles
Tél.-fax: +32.2.513.09.15
www.cbtip-bkvtf.org



Member of the International Federation of Translators (FIT)

Comité de rédaction :

Patricia Alarcón-Detroz, Olivier Collard, Agnès Feltkamp, Christine Pagnouille, Monique Foret, Els Govaerts, Doris Grollmann, Rita Roggen, Chris Griffin, Wolfgang Hullmann, Pascale Pilawski, Patrick Rondou, Els Denoulet, Mark Beringhs, Silvia Brügelmann, Max De Brouwer, Guy Van de Maele, Lisa Degen, Isabelle Vereecken

Adaptation et révision :

Agnès Feltkamp, Jacques Marlier, Isabelle Vereecken

Equipe de traducteurs :

Pascale Pay, Pascale Pilawski, Yannik Alexandre, Françoise Minor, Martine De Bruyn, Katleen De Bruyn, Rita Martynowski-Depestel, Isabelle Vereecken

Table des matières

Préface.....	4
Organigramme	5
1. Nouvelles administratives	6
2. Réunions et rencontres	6
2.1. Réunions nationales	6
Assemblée générale.....	6
Saint-Jérôme.....	7
Réception de nouvel an	7
2.2. Réunions régionales	8
Le pot du traducteur	8
2.3. Formations	9
Section régionale Liège-Namur-Luxembourg	9
3. Actions	10
Les Amis de la CBTIP	10
Protection du titre	10
Traducteurs jurés	11
4. Collaboration avec les fédérations interprofessionnelles.....	16
FVIB.....	16
UNPLIB	16
Conseil supérieur des indépendants et des PME.....	16
5. Publications.....	17
Annuaire 2009 - 2010.....	17
Le Linguiste.....	17
Site web.....	18
Adresses électroniques pour tous les membres	19
Gestion du contenu du site	20
Vade-mecum du traducteur indépendant.....	20
FastInfO.....	21
6. Contacts avec la presse	22
7. Contacts internationaux.....	23
Réseau franco-espagnol.....	23
Réseau franco-anglais	23
Réseau franco-allemand	24
Bremer Runde	25
8. Gestion journalière	25
Commission admission de nouveaux membres	25
Commission d'examens des traducteurs jurés	28
Rapport du trésorier.....	29
Comité d'arbitrage.....	32
Conseil de discipline	32
9. Contacts avec les instituts de formation.....	33
10. Interprètes.....	35
Remerciements.....	36
Membres protecteurs.....	39

Préface

Cher lecteur,



Tant que la CBTIP n'aura pas atteint ses objectifs, nous continuerons de publier un rapport annuel... et il faut bien l'avouer, il nous reste du pain sur la planche !

Vous pourrez découvrir dans ce rapport le travail déjà accompli par le conseil d'administration, épaulé par de nombreux bénévoles, en faveur de meilleures conditions de travail et de la reconnaissance des professions d'interprète et de traducteur.

Certains articles sont consacrés à des réunions qui ont permis de nouer ou de resserrer des liens, alors que d'autres portent sur les contacts entretenus par la CBTIP avec de futurs collègues en cours de formation, des associations sœurs à l'étranger, ou encore avec les autorités et la presse.

Cette année, il semble que les traducteurs et interprètes jurés occupent le devant de la scène. Ceux qui pensent que leur situation ne concerne pas le moins du monde les autres traducteurs seraient bien avisés de revoir complètement leur jugement. Après déjà 15 ans de préparation le projet Interact.J est enfin passé, cette année, à la vitesse supérieure pour devenir bien concret. Les organisateurs ont investi énormément d'énergie dans ce projet phare qui offre de nombreux avantages dont même les traducteurs et interprètes qui n'évoluent pas dans le monde judiciaire peuvent tirer profit. Les bénéfices réalisés nous permettent par exemple de financer d'autres projets favorables à notre image. Ce projet a renforcé les liens qui unissent les co-organisateurs (instituts de formation). Les professeurs qui ont participé à ce projet ont appris à mieux connaître la CBTIP, ce qui a permis d'accroître les échanges d'informations. Grâce à ce projet, la CBTIP a renforcé sa maîtrise du secteur des interprètes jurés. Les contacts qui ont ainsi été établis avec les autorités en vue de l'organisation de cette formation, confèrent une grande notoriété à la CBTIP.

Cette notoriété accrue se traduit principalement par des sollicitations plus nombreuses de la CBTIP. Il nous a été demandé d'organiser des séances d'information destinées aux étudiants, d'être présents lors de la proclamation des résultats, voire d'y prendre la parole. Les chercheurs sont de plus en plus nombreux à demander à la CBTIP de les informer ou encore de participer à leurs travaux. Les étudiants sont de plus en plus nombreux à impliquer la CBTIP dans leur recherche de stage, tandis que des personnes actives dans notre secteur mais non-membres de notre association, s'adressent à nous pour obtenir des informations. Les autorités pensent à prendre contact avec notre association à diverses occasions. Les fédérations interprofessionnelles nous demandent de plus en plus fréquemment de collaborer à leurs projets et parlent plus souvent de nous. La presse connaît notre existence et nous demande nos réactions.

Grâce à Interact.J, nous disposons de moyens supplémentaires pour investir nos forces et notre énergie de manière plus ciblée. Interact.J peut devenir un levier pour de nombreux autres projets qui bénéficieront à tous les traducteurs et interprètes.

Ces évolutions améliorent considérablement les conditions de travail du conseil d'administration. Nous sommes dès lors impatients de savoir tout ce que nous pourrons faire pour les membres l'année prochaine!

Agnès Feltkamp
Présidente

Organigramme

Assemblée générale 357 membres

Conseil d'administration

Hors conseil

Présidente
Agnès Feltkamp

Vice-président
René Haeseryn (N)

Vice-présidente
Patricia Alarcón (F)

Secrétaire-général
Patrick Rondou

Trésorier
Guy Van de Maele

Nouveaux membres
Patricia Alarcón

Traducteurs jurés
Doris Grollmann

Traducteurs jurés
Rita Roggen

Interprètes
Max De Brouwer

Interprètes
Patrick Rondou

Webmaster
Olivier Collard

Commission des examens
Patricia Alarcón

Annuaire
Isabelle Vereecken

Informatisation
Mark Beringhs

Contenu site
Lisa Degen, Guy Van de Maele

Rapport annuel
Isabelle Vereecken

Secrétariat
Nicole Van Oost

Commissaires aux comptes
Danielle Roussel, Els Govaerts en
Martine De Bruyn

Comité de discipline
Président, Secrétaire-général +
Isobel Mackie, Ioanna Orfanoudaki, Mia
Vijt

Comité d'arbitrage
Président, Secrétaire-général
(+ 2 membres ad hoc)

Pratiques commerciales
Edward Haasl

Le Linguiste
Els Denoulet

Réseau franco-allemand
Silvia Brügelmann-Gaspard

Réseau franco-anglais
Chris Griffin

Réseau franco-espagnol
Patricia Alarcón

FastInfo
Pascale Pilawski, Wolfgang Hullmann

Vade-mecum
Els Govaerts

Anvers-Limbourg- Brabant F.
Bart Mylemans, Martine De Bruyn

Bruxelles-Hainaut- Brabant W.
Winfried Zöllner

Liège-Namur-Luxembourg-GDL
Monique Foret

Flandres occidentale et orientale
René Haeseryn, Johan Vandenbussche

1. Nouvelles administratives

Joëlle Rotsart, qui gérait notre secrétariat depuis le 1er novembre 2008, est restée une étoile filante dans notre firmament. Elle nous a quittés à la fin de sa période de stage parce qu'elle avait été sélectionnée pour un travail passionnant au service de documentation du parlement belge. Certains d'entre vous l'ont revue lors de notre visite du parlement, mise sur pied grâce à son intervention. Durant ces six mois, elle a mis de l'ordre dans notre secrétariat : il était parfaitement organisé à son départ.

Depuis le 1er mai, notre secrétariat est représenté par un nouveau visage : Nicole van Oost.



Nous avons traversé une période noire (Nicole, plus que tout autre) quand cette dernière a dû prendre un congé assez long pour maladie. Coup de chance pour nous : les mois d'été ont été relativement calmes. Heureusement, le secrétariat revit à nouveau depuis octobre sous sa présence sereine, qui nous soutient avec l'efficacité nécessaire et tient le secrétariat parfaitement en ordre. Nous espérons que Nicole deviendra un maillon solide, qui aidera la CBTIP à poursuivre sa croissance dans le cadre des passations de pouvoir à venir.

Cette transition s'est accompagnée d'une modification des heures d'ouverture du secrétariat : vous pouvez les consulter sur notre site web.

2. Réunions et rencontres

2.1. Réunions nationales

Assemblée générale

L'assemblée générale de 2009 a eu lieu le samedi 21 mars à Bruxelles. Selon la tradition, les nouveaux membres, admis après l'assemblée générale de 2008, ont signé le code de déontologie. D'autre part, le rapport d'activité, le rapport financier et le projet de budget ont été discutés et approuvés.

Plusieurs des activités de la Chambre ont été évoquées. Ainsi Doris Grollmann a-t-elle présenté le premier cours d'Interact J (Linguajuris) de même qu'Eulita, le projet d'association de traducteurs juridiques européens ; Max De Brouwer a exposé les nouvelles initiatives arrêtées au profit des interprètes, et un appel à volontaires – pour Le Linguiste, notamment – a été lancé.

Enfin, Agnès Feltkamp, Patricia Alarcón, Olivier Collard, Lisa Degen, Doris Grollmann, Rita Roggen, Patrick Rondou et Guy Van de Maele ont été reconduits dans leurs fonctions de membre du conseil d'administration.

La rencontre s'est achevée sur une touche originale : véritable homme-orchestre – à la fois coach, acteur et présentateur –, Frederik Imbo nous a appris, en ayant recours à l'interactivité, pourquoi nous avons deux oreilles et une seule bouche, que la plupart des conflits résultent d'une mauvaise communication et comment, à l'avenir, essayer d'éviter les malentendus. Les participants sont rentrés chez eux en ayant matière à réflexion !

Saint-Jérôme

Cette année, la Saint-Jérôme était principalement placée sous le signe de la solidarité. Notre membre Francine Frenet nous a entretenus sur la solidarité qui règne entre les interprètes, en se penchant tout particulièrement sur le cas des interprètes actifs dans des zones dangereuses du monde et auxquels leur profession fait courir un risque. Il ne s'agit pas seulement des interprètes irakiens et afghans par exemple, qui assurent l'interprétation pour les troupes étrangères, mais aussi des interprètes de notre pays qui accompagnent les troupes et les journalistes. Avec le syndicat des journalistes, Francine Frenet a créé un fonds d'aide aux familles des interprètes décédés.

Le Professeur Erik Hertog, de la Lessius Hogeschool, a ensuite pris la parole pour nous parler de la solidarité dans les projets européens consacrés à l'amélioration de la terminologie et de la qualité. Il a cité en exemple la norme européenne destinée aux services de traduction, ainsi que le dernier projet auquel il a participé, Eulita. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le chapitre concerné.

La journée s'est clôturée par la création du Forum Linguajuris pour traducteurs jurés. Pour de plus amples informations à ce sujet, nous vous prions de consulter le chapitre concerné.

Réception de nouvel an

Le 22 janvier 2010, la CBTIP célébrait le Nouvel An. L'événement a débuté par une visite au Parlement fédéral où, à la demande du conseil d'administration, les membres ont pu rencontrer les parlementaires qui participeront aux travaux sur la loi relative aux traducteurs jurés et aux interprètes en matière judiciaire : il s'agit de Sonja Beck, présidente de la Commission Justice et de Carine Lalieux, auteure d'une proposition de loi dans ce domaine. L'entretien nous a permis de sensibiliser particulièrement nos deux interlocutrices au problème, dont elles ont promis de faire une priorité.

L'entrevue fut également l'occasion, pour les membres, d'être les témoins directs du travail réalisé par le conseil d'administration. Leur présence a d'ailleurs contribué à consolider le travail de lobbying qui se poursuit très activement en coulisses.

Au cours de la réception qui a suivi, Marion Boers, présidente de la Fédération Internationale des Traducteurs, a axé son allocution sur l'importance de la solidarité au niveau mondial. Frans De Laet, membre de la CBTIP et secrétaire général de la FIT, était lui aussi présent.

Une gravure de Saint-Jérôme dessinée par Carole Guth, ex-membre de la CBTIP, a été offerte à Frieda Depamelaere, notre précédente secrétaire générale, en remerciement de ses services.

La nomination de Marie-Louise Bouchoms-Ramiah au titre de membre honoraire fut le point culminant de la soirée. Marie-Louise a été membre du conseil d'administration de la CBTIP pendant 40 ans. Un article du Linguiste lui est consacré.

Comme d'habitude, la soirée s'est achevée par un repas très convivial. Notons que cette année, l'événement a réuni un nombre exceptionnellement élevé de membres jeunes et nouveaux, ainsi que d'enseignants.

2.2. Réunions régionales

Le pot du traducteur

Les soirées détente entre collègues se poursuivent à la CTBIP, quoiqu'elles soient moins fréquentes que par le passé, et se déroulent surtout dans la région d'Anvers. On recherche dans les autres régions des bénévoles, désireux d'insuffler une nouvelle vie à la formule.

Le 6 mars 2009, un petit repas sympa a été organisé à Louvain. Il s'est déroulé cette fois dans une ambiance italienne.

2.3. Formations

Section régionale Liège-Namur-Luxembourg

Dans la cadre de la troisième journée de formation continuée en traduction, la Chambre belge des Traducteurs, Interprètes et Philologues et l'Université de Liège ont co-organisé le samedi 27 mars 2009 l'exposé de François van der Mensbrugge, Traduction et Common Law : Lost in Transatlanticism.

Notre intervenant, qui est né et a grandi aux Etats-Unis, a poursuivi ses études de droit en Grande Bretagne puis en France. Il est aujourd'hui professeur aux FUSL et à l'ULg. En commençant son très bel exposé, remarquablement étayé d'exemples et de références, il nous confie que si la traduction lui est familière depuis son enfance, privé de la sécurité d'une langue maternelle unique, livré à l'insécurité de différences aussi bien intra- qu'interlinguistiques, il doit faire face à une insatisfaction linguistique constante.

Son exposé était divisé en trois parties : l'intraduisibilité du substantif 'Common Law' ; les traductions interlinguistiques de concept propres au Common Law (comme 'due process of law', 'trust', 'plea-bargaining') et dans l'autre sens la traduction de concepts du droit civil vers le Common Law, assez peu fréquente, surtout aux Etats-Unis, ainsi que les traductions intersémiotiques, en passant d'un type de support à un autre : transposition à l'écran ou dans des œuvres littéraires, comme *Le Marchand de Venise*, voire des poèmes aborigènes. Il a souligné l'inévitable européanisation du droit anglais, avec par exemple la notion de 'bonne foi'. Dans la troisième partie de son exposé, il a abordé les traductions intralinguistiques : des termes comme 'brief', 'contributory negligence', 'judicial review', 'supreme court' ont des acceptions différentes de chaque côté de l'Atlantique.

Il a conclu par trois remarques : la première, assez évidente rappelait que les langues sont enracinées dans des cultures qui sont aussi des lieux, la deuxième portait sur le plaisir de la traduction et la troisième sur la joie que l'on peut éprouver... à être perdu.

Dr Christine Pagnouille et Monique Foret



3. Actions

Les Amis de la CBTIP

Fin 2009, nous comptons trois Amis de la CBTIP: Nynke J. De Jongh-Spottiswood, Rita Gedvilaite et Benjamin Heyden.

Ce nombre devrait augmenter en 2010.

Aux membres qui quittent la CBTIP et paraissent satisfaire aux conditions requises par ce statut, nous proposons systématiquement de rester en contact en devenant Ami. Nos propositions suscitent peu de réactions.

Rien n'a été fait à ce jour pour recruter des Amis en dehors du cercle des anciens membres.



Guy Van de Maele

Protection du titre

À côté d'autres projets qui ont englouti beaucoup d'énergie (interprètes et traducteurs jurés), celui-ci a pris un peu de retard. Tous les textes des précédentes demandes ont été scannés et enregistrés sous la forme de fichiers électroniques, puis stockés sur un CD-ROM. Ces fichiers ont été parcourus en diagonale afin de les caractériser. Nous devons à présent examiner plus en détail les fichiers susceptibles d'être similaires, afin d'en exclure les textes identiques. Le texte de la dernière requête nous a été communiqué par notre président d'honneur.

Durant cette année, un groupe de travail se penchera sur les textes de loi et s'emploiera à extraire des précédentes demandes les définitions et dispositions qui restent pertinentes. Il réfléchira également aux titres qu'il convient de protéger, compte tenu des résultats de l'enquête réalisée auprès des membres.

Traducteurs jurés

LINGUAJURIS

Au bout de longues années de préparation, l'équipe de LinguaJuris a le droit d'être fière : INTERACT.J est un franc succès.

La première édition d'INTERACT.J s'est déroulée entre le 25 et le 29 mai 2009 à Bruxelles. Cette formation, initiative de LINGUAJURIS, association créée par la Chambre belge des Traducteurs, Interprètes et Philologues (CBTIP), vise à promouvoir la qualité des prestations des traducteurs et interprètes jurés en Belgique.

INTERACT.J est une formation intensive qui vise à améliorer l'interaction et la traduction fidèle des « discours à transmettre entre ceux qui parlent des langues différentes » auprès des instances tant judiciaires qu'administratives. Elle s'adresse en particulier aux candidats qui, outre le français ou le néerlandais, connaissent bien une langue supplémentaire et souhaitent acquérir les bases indispensables à l'interprétation en milieu judiciaire.

La première formation INTERACT.J a remporté un franc succès : l'avidité d'apprendre des participants, leurs innombrables questions et leur grand soulagement – voire leur gratitude – à l'idée de disposer enfin de réponses, d'un fil rouge leur permettant de ne pas se perdre dans le dédale des prestations, peuvent être qualifiés d'impressionnants.

Pendant la semaine du 25 au 29 mai, les 24 inscrits¹ (16 en français, 8 en néerlandais) ont suivi un programme aussi dense que varié. Articulé autour de cinq modules, le projet leur permettait de se familiariser avec :

- les rouages et le fonctionnement de l'État et de la justice belges
- l'audition à la police
- la terminologie spécifique
- l'analyse de PV, jugements, etc.
- les méthodes et la déontologie de l'interprétation en milieu judiciaire (initiation), avec mise en application par la simulation d'une audience en correctionnelle.

Les participants ont pu assister à une audience correctionnelle avec interprétation. Ils ont par ailleurs pu rencontrer un substitut et un avocat, avec qui ils ont eu un entretien informel très instructif. Ils ont également été accueillis par l'Office des étrangers et le Commissariat général aux réfugiés, dont les structures et procédures leur ont été exposées dans le détail. Malheureusement, la visite de la prison a dû être annulée pour cause de grève.

Les cours étaient donnés par des enseignants des institutions adhérant à LINGUAJURIS et des membres de la CBTIP. Les locaux étaient mis gracieusement à disposition par l'Institut libre Marie Haps (cours en français) et l'Erasmushogeschool (cours en néerlandais). Les formations en français et en néerlandais étaient identiques.

¹ Langues maternelles : assyro-chaldéen, bulgare, français, lari, polonais, portugais, roumain, russe, serbe, turc, ukrainien.

C'est grâce aux participants² au projet LINGUAJURIS, et au soutien des substituts du procureur du Roi de Bruxelles, des avocats des deux barreaux de Bruxelles et des représentants de l'Office des étrangers et du Commissariat général aux réfugiés qu'INTERACT.J peut désormais combler le manque cruel de formations de grande valeur pour les interprètes assermentés.

Les participants étaient enthousiastes et les enseignants, d'autant plus motivés.

Une nouvelle édition d'INTERACT.J s'est déroulée entre le 14 et le 18 décembre 2009 à Gand et a connu le même succès (20 inscrits³). Les listes d'attente pour les prochains cours, prévus aussi bien à Bruxelles qu'à Gand, sont déjà bien fournies.

Les grandes étapes suivantes seront la mise en œuvre du certificat en traduction et interprétation juridiques et l'organisation d'INTERACT.J à Liège. Le président du tribunal de première instance de Liège nous a déjà promis son aide.



Doris Grollmann et Rita Roggen

FORUM LINGUAJURIS

Le 9 octobre dernier, à l'occasion de la fête de St. Jérôme, a été créé le FORUM LINGUAJURIS, une initiative de la CBTIP pour promouvoir la qualité des prestations des traducteurs et interprètes jurés en Belgique par

- a) le respect de la déontologie
- b) la formation continue
- c) l'échange entre traducteurs et interprètes assermentés
- i) la création d'une liste de discussion et d'information
- ii) des réunions
- iii) la participation aux manifestations de la CBTIP au tarif membre CBTIP
- d) l'organisation d'un contact avec les membres de la CBTIP spécialisés dans d'autres domaines, qui tiennent compte de la multitude des domaines spécifiques auxquels les traducteurs et interprètes jurés sont confrontés
- e) la défense des intérêts des traducteurs et interprètes jurés
- f) la promotion de la réglementation du statut
- g) la création d'un recueil multilingue d'actes, de formules et de locutions pour la pratique juridique, administrative et commerciale avec le concours de tous les membres du FORUM à consulter par les membres sur le site de LINGUAJURIS.

Conditions d'adhésion:

- 1) être traducteur juré et ;

² Chambre belge des traducteurs, interprètes et philologues (CBTIP) ♦ Artesis Hogeschool Antwerpen, département voor vertalers en tolken ♦ Erasmushogeschool Brussel, département Toegepaste Taalkunde (EhB) ♦ Haute École Francisco Ferrer, catégorie traduction et interprétation (HEFF) ♦ Institut Libre Marie Haps, catégorie traduction et interprétation (ILMH) ♦ Hogeschool Gent, département Vertaalkunde (HoGent) ♦ Université de Liège-Haute École de la Ville de Liège, catégorie traduction et interprétation (HEL-ULg) – avec le soutien de la Faculté de Traduction et Interprétation – EII de l'Université de Mons.

³ Langues maternelles : chinois, français, hongrois, kazakh, lituanien, néerlandais, roumain, russe, slovaque

- 2)
 - a) être membre effectif de la CBTIP ou
 - b) avoir suivi une formation LINGUAJURIS ou
 - c) avoir suivi une formation comparable et ;
- 3) avoir signé pour accord le code de déontologie pour les traducteurs et interprètes jurés proposé par la CBTIP.

Les formateurs et les membres du groupe de travail LINGUAJURIS sont membres d'office.

Cotisation

60 € par an pour les personnes qui ne sont pas membres de la CBTIP

Pour les membres effectifs de la CBTIP, la cotisation est comprise dans celle qu'ils paient à la CBTIP.

Les formateurs et les membres du groupe de travail LINGUAJURIS sont des conseillers indispensables; leurs contributions au Forum de par leur avis et conseils les dispensent dès lors du paiement de la cotisation.

Le Forum LINGUAJURIS est présidé par un membre du conseil d'administration de la Chambre Belge des Traducteurs, Interprètes et Philologues a.s.b.l., et est administré par cette même association.

De par cette initiative, la CBTIP cherche à rassembler tous les traducteurs et interprètes jurés, aussi que ceux qui ne remplissent pas les conditions d'admission à la CBTIP, mais qui sont désireux d'apprendre et de se former par tous les moyens qui leur sont offerts. Nous sommes convaincus que cette initiative contribuera à augmenter le respect pour notre profession.



Doris Grollmann et Rita Roggen

Position de la CBTIP face au projet EULITA

Le 26 novembre 2009 a été créé à Anvers EULITA (European Legal Interpreters and Translators Association) qui entend à promouvoir et à défendre les intérêts des traducteurs et interprètes jurés en particulier auprès des instances de l'Union européenne. Dès qu'elle a eu connaissance de ce projet, la CBTIP a suivi de très près son évolution. Alarmée par certains aspects figurant dans les premiers documents officiels des membres fondateurs, la CBTIP est entrée en contact intense avec des associations sœurs, la FIT, FIT Europe et les membres fondateurs pour se forger un avis. Après un échange de quelque 500 messages électroniques, elle a formulé le mémorandum ci-après.

La CBTIP confirme l'utilité, voire la nécessité d'une représentation des traducteurs et interprètes jurés (ci-après TJ) auprès des instances européennes. Elle partage les soucis d'EULITA d'améliorer la qualité des prestations des TJ⁴ dans l'intérêt de la Justice et du respect des droits de l'homme, mais aussi du TJ. Elle a cependant des réticences face au projet EULITA pour les raisons suivantes:

1. Le choix de la dénomination European Legal Interpreters and Translators Association n'est pas très heureux, car elle est trop limitative et prête à confusion. L'intervention des traducteurs et interprètes jurés requiert d'eux bien plus que la simple connaissance de la langue de spécialité juridique et de son domaine d'application. Les domaines dans lesquels ils doivent intervenir sont aussi variés que les matières dans lesquelles les tribunaux sont appelés à intervenir : accidents de roulage, stupéfiants, litiges et infractions de toutes natures, autrement dit santé, technique, assurances, finances, chimie, ... pour n'en citer que quelques-uns. Le terme «interpreters in a legal context» aurait mieux couvert cet aspect. Et où restent les traducteurs ?

Nous savons qu'une enquête a été menée par les participants au projet, nous avons même essayé d'y participer dans un esprit constructif. L'enquête était menée par internet. Nous avons finalement abandonné l'idée d'aller jusqu'au bout pour les raisons suivantes :

a. il n'y avait pas moyen de revenir aux questions/réponses précédentes ;
b. certaines questions concernaient plutôt des aspects très spécifiques de l'organisation judiciaire auxquelles on ne pouvait répondre sans se renseigner. En revenant après une dizaine de minutes au questionnaire après avoir pris les renseignements adéquats, apparaissait le message « time out ». Après avoir repris le questionnaire par le début une dizaine de fois nous avons abandonné, découragés mais convaincus que des améliorations voire des corrections et des explications étaient bien nécessaires. Il ne faut pas oublier que même dans une UNION Européenne il existe des différences substantielles entre les organisations judiciaires des États membres.

2. EULITA est destinée à accueillir comme membres associés aussi bien des personnes qui proviennent de pays où aucune association spécifique n'existe mais qui souhaitent en fonder une, que des associations et des institutions de nature diverse – c'est-à-dire regroupant des individus n'ayant pas de formation linguistique ni juridique, ainsi que des particuliers intéressés par le problème, mais pas nécessairement membres de la profession. Ce choix ne nous paraît pas opportun. Chaque catégorie de membre prévue a ses particularités et ses buts propres. Cela n'empêche pas que toutes peuvent et doivent se soutenir et se renforcer mutuellement.

⁴ Traducteurs et interprètes jurés

3. EULITA souhaite centraliser les informations spécifiques, les outils à la formation permanente, les bases de données partagées. Pouvoir disposer de tels instruments est hautement souhaitable, car indispensable à un travail de qualité.

4. Dernière question : Pourquoi n'a-t-on pas choisi FIT Europe, l'institution de choix pour défendre les intérêts des TJ au niveau européen ? FIT Europe représente la plupart des associations européennes des traducteurs et interprètes. FIT Europe est une section de l'association mondiale FIT. Par conséquent, elle a un impact dont aucune autre association ne peut se vanter. Si EULITA s'était inscrite comme une section dans cette association, la CBTIP aurait été la première à soutenir son projet en insistant, bien évidemment, pour qu'EULITA réunisse exclusivement les associations d'interprètes et de traducteurs comme membres effectifs et les institutions de formation comme membres associés, avec l'option de créer une troisième catégorie ouverte à d'éventuels membres protecteurs.

Soit dit en passant : Les associations européennes affiliées à la FIT, qui payent déjà une cotisation, devraient être dispensées de toute cotisation complémentaire, aussi modeste soit-elle, à cette nouvelle association. Chaque association qui se crée en dehors de la FIT affaiblit l'impact de cette dernière et nuit en quelque sorte à la défense des intérêts de la profession.

Nous souscrivons corps et âme à la devise belge « L'union fait la force ».

Pour le moment la CBTIP n'a signé qu'une déclaration d'intérêt et continuera à suivre de très près l'évolution de la situation avant toute éventuelle décision de modifier son attitude envers EULITA.



Doris Grollmann



et Rita Roggen

4. Collaboration avec les fédérations interprofessionnelles

FVIB

L'année 2009 a assisté au changement de président et de secrétaire général. La CBTIP était présente lors des élections en assemblées générales. L'ancien président est à présent responsable de l'ICT au Cabinet du ministre de la Justice.

Grâce à la FVIB, nous disposons à nouveau d'un interlocuteur au Cabinet du ministre, ce qui nous permet de travailler sur la loi qui doit organiser le statut des traducteurs jurés.

La FVIB nous a demandé notre opinion sur une nouvelle définition de la notion de "profession libérale" susceptible d'inclure l'ensemble des professions intellectuelles.

UNPLIB

L'Unplib nous a réservé la primeur d'une présentation de la CBTIP à la télévision. Nous vous informerons plus longuement sur le sujet dans le chapitre consacré à la presse. Un article d'une page entière est paru dans leur journal "Union & Actions". Il a été demandé à la présidente de la CBTIP de participer à un groupe de discussion lors d'un colloque sur le secret professionnel organisé au mois de mars 2010.

Conseil supérieur des indépendants et des PME

Deux réunions ont été organisées, au cours desquelles la CBTIP était présente. Durant l'une d'elles, un nouveau vice-président a été élu à la tête de la Commission 15 (autres professions libérales et intellectuelles). Chaque association membre de cette commission dispose d'une voix, à l'exception des associations qui, en tant que représentantes uniques de leur profession, disposent de 2 voix. Tel est le cas de la CBTIP.

5. Publications



Annuaire 2009 - 2010

Cela devient une tradition : chaque année au mois de juillet, l'épreuve, approuvée, de notre annuaire, atterrit sur le bureau de l'imprimeur pour qu'après les vacances d'été, sa version définitive puisse être distribuée aux membres. Comme ses prédécesseurs, l'annuaire 2009 reprend toutes les personnes (357 au total) nouvellement affiliées ou ayant renouvelé leur adhésion avant la fin du mois d'avril 2008.

L'annuaire présente la CBTIP et décrit brièvement ses objectifs et ses activités. Vous y trouverez des renseignements sur les métiers de traducteur et d'interprète (définitions, calcul des prix, code de déontologie, conditions générales,...). La liste complète des membres est précédée de celles, distinctes, des traducteurs, interprètes et traducteurs/interprètes jurés, classés par combinaison de langues. Cette année, 10 annonceurs ont accepté de sponsoriser l'édition.

En plus des membres et Amis de la CBTIP, l'annuaire est adressé aux Tribunaux de première instance et aux Ministères publics de toute la Belgique. Les membres du conseil d'administration, de même que tout représentant de la Chambre, le remettent régulièrement à toutes les personnes auxquelles ils présentent la CBTIP ; ils l'emportent également lors de divers événements. L'annuaire peut en outre s'acheter auprès du secrétariat au prix de 33 € (Belgique), 40 € (UE) ou 50 € (reste du monde). Nous nous demandons actuellement s'il ne serait pas opportun d'élargir la liste de ses destinataires.

Isabelle Vereecken

Le Linguiste



Nous continuons à faire du bon travail grâce à la bonne volonté des membres et non-membres qui nous procurent des articles, et grâce aussi au pool de traducteurs qui assure la traduction des textes si nécessaire.

Nous remarquons cependant que les articles sont souvent l'œuvre des mêmes personnes. Un peu plus de diversité serait donc la bienvenue.

Un schéma des procédures à suivre est en cours d'élaboration afin de mieux structurer le travail, d'assurer et de faciliter le suivi.

On recherche également de nouvelles bonnes volontés afin de répartir un peu plus le travail. Nous souhaiterions par exemple des réviseurs d'épreuves et des responsables du contenu d'une rubrique précise.

Le Linguiste va une nouvelle fois faire l'objet d'un changement. Il faut se mettre à la recherche d'un nouveau rédacteur en chef et d'un nouvel imprimeur.

Els Denoulet

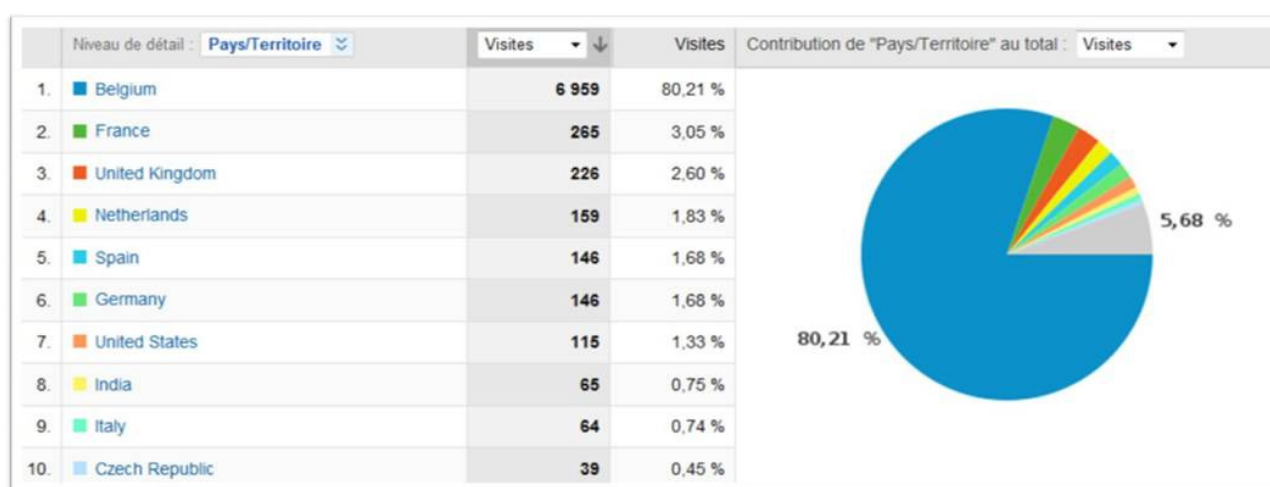
Site web



Cette année-ci nous nous sommes attachés à améliorer davantage la convivialité et la stabilité du site web. Plusieurs nouveautés sont à l'ordre du jour, notamment au niveau du moteur de recherche des membres et de l'affichage des photos en ligne ; de nouvelles fonctionnalités apparaissent pour générer des rapports et gérer la base de donnée des membres en toute sécurité.

Au total, une vingtaine de bugs ont été corrigés cette année dans le cadre du contrat de maintenance du site web, ce nombre est en diminution par rapport à l'année dernière, preuve d'une maturation progressive du site.

Ces six derniers mois, le site a totalisé 8675 visites, soit une moyenne d'environ 50 visites quotidiennes, principalement en provenance de Belgique (80%). Le visiteur moyen consulte en moyenne 5 pages par visite.



Ces 8675 visites sont le fait de 5222 personnes différentes, et la fréquence des visites ne cesse d'augmenter. La page la plus consultée du site reste celle qui permet la recherche des membres (environ 5000 visites ces six derniers mois). Ces chiffres sont encourageants et soulignent le succès et l'efficacité de ce moteur de recherche développé spécialement pour la CBTIP.

Enfin, 2009 aura également vu le lancement d'un nouveau site web hébergé par la CBTIP pour l'association Linguajuris. Grâce au partenariat avec notre développeur et à notre contrat de maintenance, la CBTIP n'a pas dû déboursier un centime pour le développement et l'hébergement de ce nouveau site web destiné à donner une bonne visibilité et une image professionnelle à cette nouvelle association-fille de la CBTIP. Nous vous invitons par ailleurs à découvrir ce site sur (<http://www.linguajuris.org>) pour juger par vous-mêmes.

Olivier Collard



Adresses électroniques pour tous les membres



Tous les membres recevront dorénavant une adresse email de la CBTIP. L'adresse est conçue selon le schéma prénom.nomdefamille@translators.be. Les personnes ayant des noms plus compliqués peuvent demander au secrétariat de leur préciser leur adresse.

Le conseil d'administration doit encore décider des adresses qui pourront être utilisées par les membres. Les possibilités sont les suivantes :

@translators.be
 @vertalers.be @traducteurs.be
 @tolken.be @interprètes.be
 @bkvtf.be @cbtip.be

Les emails qui seront envoyés à ces adresses seront provisoirement tous renvoyés à l'adresse électronique fournie par les membres. Si ces derniers le souhaitent, ils peuvent aussi gérer eux-mêmes leur boîte aux lettres et aller directement chercher leurs messages sur le serveur. Ils pourront aussi générer un message de réponse automatique. Un filtre anti-spams automatique protégera toutes les adresses.

Mark Beringhs

Gestion du contenu du site

La gestion du contenu du site web s'opère à plusieurs niveaux : mise à jour régulière du calendrier des activités (séminaires, réunions, actualités des différents réseaux), révision et actualisation du contenu, traduction, mise en page, etc...

Dans le but d'améliorer sans cesse l'intérêt du site pour les différents publics (c'est à dire les membres, les membres potentiels, les clients potentiels et de façon générale toute personne recherchant des informations sur notre profession et les activités de la CBTIP), nous avons retravaillé l'année passée plusieurs parties du site comme p. ex. les pages d'accueil dans les trois langues et les conseils aux clients. De nouvelles rubriques ont été ajoutées : Amis de la CBTIP, Liens utiles, Candidats admis.

Nous continuerons ce travail avec pour but de renforcer l'information concernant des sujets d'actualité tels que l'activité du conseil d'administration, la présentation des nouveaux projets et initiatives, de brefs comptes rendus des séminaires organisés, la présentation des nouveaux membres, etc...

Les membres peuvent toujours nous contacter pour communiquer leurs suggestions.



Lisa Degen et Guy Van de Maele

Vade-mecum du traducteur indépendant

En 2009 les trois premiers chapitres ont été réécrits et réorganisés en quatre chapitres.

Ces textes seront bientôt traduits et publiés en français.

Les renseignements relatifs à la sécurité sociale et à la fiscalité seront dorénavant plus limités et renverront notamment vers quelques sites web externes, dépendant entre autres des autorités publiques et publiant des informations correctes et régulièrement actualisées.

En revanche, les informations spécifiques aux traducteurs et interprètes seront à l'avenir développées de manière plus approfondie.

Els Govaerts



FastInfoO

Une fois encore, le FastInfoO (hébergé depuis 2004 par yahoo!Groupes), a fait l'objet d'une utilisation intensive. La plupart des 3695 messages diffusés par les quelque 290 membres inscrits entre le 1er janvier et le 31 décembre 2009 ont eu pour objet :

- des échanges terminologiques (questions terminologiques, envoi de lexiques (URL) en ligne,...) ;
- des questions administratives ;
- des questions relatives aux ouvrages de référence et aux équipements ;
- des « status inquiries » (questions relatives aux pratiques de paiement, dont la réponse reste impérativement à envoyer en privé étant donné le flou de la législation belge en la matière) ;
- des annonces de formations, séminaires, journées d'étude, etc. ;
- des offres de travail ;
- des questions tarifaires ;
- et, bien sûr, l'annonce des « pots du traducteurs » et des repas organisés par la CBTIP.

Aucun retard dans la diffusion des messages ou problème technique n'a été signalé durant cette année.

Sur le sujet du comportement et de la convivialité des utilisateurs entre eux, les dérapages ont, cette année encore, été très peu nombreux. Pour conclure un débat spontané, les administrateurs du FastInfoO ont décidé de réduire leurs interventions de nature « comportementale » aux seuls messages véritablement inacceptables (grossièreté, manque total de pertinence, etc...). Aussi certains des messages qui, précédemment, auraient suscité une réaction de leur part, circulent-ils aujourd'hui librement sur le FastInfoO ; les administrateurs comptent sur la convivialité et le bon sens des membres pour éviter tout dérapage.

Nous profitons de l'opportunité pour référer les personnes qui n'auraient pas encore eu l'occasion d'en prendre connaissance, au document intitulé « Objectifs du FastInfoO – Charte de bonne conduite », édité avec l'aval du Conseil d'administration, dans la partie réservée aux membres du site web. Ce texte rappelle la finalité du FastInfoO, son mode d'utilisation (pour qui, comment, que convient-il d'éviter, etc.) et énonce les mesures prévues en cas d'abus.

Signalons également que le FastInfoO, épuré des offres de travail et de toute considération ne relevant pas strictement de l'activité professionnelle, est envoyé « manuellement » aux membres protecteurs de la CBTIP : les écoles et Bruxelles Accueil (service aux réfugiés et sans-papiers).

Rappelons pour conclure que toute information complémentaire peut être demandée à l'adresse fastinfo-owner@yahogroupes.fr exclusivement. Nous répondons à toutes les questions, en fonction de nos compétences.

Pascale Pilawski et Wolfgang Hullmann
Coadministrateurs du FastInfoO

6. Contacts avec la presse

Cette année, l'Union des Classes Moyennes (UCM) a donné à la CBTIP l'occasion de se présenter au cours de l'émission 'Opinions'. Nous avons eu droit à la parole pendant quatre minutes lors de ce programme d'une demi-heure intégralement consacré, pour le reste, à l'UCM. Le programme a été rediffusé un samedi matin et un mercredi soir à minuit. Le jeudi soir à minuit, une version abrégée, de deux minutes, a été diffusée lors d'une émission de dix minutes.

Quatre minutes passent beaucoup trop vite si l'on veut raconter tout ce qu'il y a lieu de savoir sur la CBTIP. À l'occasion de cette émission, un article d'une page entière (format A3) a paru dans le journal Unions & Actions de l'UCM.

Un autre article a été rédigé pour le journal ZO de l'Unizo : « Comment choisir un traducteur ? » (écrit par Erik Vertriest). Après révision et approbation par le Conseil d'administration, l'article a été envoyé au journal en question. Il n'a pas encore été publié parce que l'Unizo voulait également dresser le portrait d'un traducteur, ce que le Conseil d'administration n'a pas souhaité faire pour ne pas privilégier un de ses membres. Il sera fait utilisation d'un portrait 'fictif'.

Cet article a été traduit par Michel Coumanne, pour le journal Union & Actions de l'UCM. La date de publication doit encore être annoncée.

7. Contacts internationaux

Réseau franco-espagnol



La convention instaurant la création officielle du réseau franco-espagnol a été signée le 11 décembre 2009, à Paris.

Les associations signataires étaient ASETRAD (Espagne), SFT (France) et CBTIP (Belgique). Nous espérons que d'autres associations francophones viendront étoffer notre réseau afin que l'échange soit de plus en plus riche et intéressant.

Le jour avant la signature, les responsables SFT du réseau avaient organisé un séminaire sur la traduction financière FR-ES-FR. Cette activité a été très réussie, très bien impartie et très bien documentée. Nous félicitons chaleureusement les organisateurs et espérons pouvoir organiser une activité en Belgique dans le courant de 2010.

Nous vous rappelons que seuls les membres effectifs des associations signataires de la convention peuvent s'inscrire au réseau. Les membres effectifs de la CBTIP ayant l'espagnol et le français dans leur combinaison de langues de travail peuvent donc en faire partie et participer ainsi à un échange de connaissances et d'informations pratiques, riches et variées.

Nous espérons que tous les membres concernés participeront avec enthousiasme à cette initiative destinée à élargir et enrichir nos connaissances dans les deux langues. Nous ne devons pas oublier l'importance de la langue espagnole, parlée par presque 500 millions de personnes dans le monde.

Patricia Alarcón-Detroz

Réseau franco-anglais

En 2006, la CBTIP a conclu un accord avec l'Institute of Translation and Interpreting (ITI, United Kingdom), association qui regroupe 2.700 membres.

Il y a quelques années, les membres de l'ITI ont créé un réseau français. Ce réseau représente les traducteurs et interprètes actifs qui pratiquent le français comme langue active ou passive. C'est l'un des 12 réseaux linguistiques de l'ITI.

Ce réseau franco-anglais (« French Network ») compte environ 155 membres de l'ITI, dont la plupart vivent au Royaume-Uni et traduisent du français vers leur langue maternelle, l'anglais, tandis que les autres, de langue maternelle française, pratiquent la combinaison inverse. Environ 100 d'entre eux sont également membres de la Société française des traducteurs et 13 de la CBTIP/BKVTF. L'étendue des sujets couverts par les membres du réseau franco-anglais est extrêmement variée. Certains membres font effectivement partie de groupes de traduction spécialisés, mais aussi d'autres réseaux linguistiques. L'affiliation au réseau offre de nombreux avantages, comme le sentiment d'appartenance, les contacts avec les collègues, l'accès à de nombreuses informations, ainsi que de l'aide.

Ce réseau propose un service de messagerie électronique actif permettant aux membres de poser des questions et d'obtenir de l'aide. Une Newsletter est publiée à intervalles réguliers (tous les membres sont invités à y apporter leur contribution). Les membres sont également informés des événements organisés par la SFT et l'ITI.

La Fête des Rois du Réseau franco-anglais ITI, organisée en janvier pour la seconde fois, donne aux collègues français et britanniques l'occasion de se rencontrer. En 2009, la fête s'est déroulée à Londres et en 2010, dans les environs de Birmingham. L'atelier de « Style » est un cours très apprécié d'une journée,

donné par Chris Durban FITI et Ros Schwartz FITI. Il s'est déroulé le 27 février dernier à l'Université de Westminster (Londres). Les exercices sont nouveaux, mais la philosophie reste toujours la même : si vous écrivez bien, si vous êtes prêt à saisir les souhaits inexprimés du client, l'élégance de votre style constitue une excellente manière d'offrir mieux encore et de vous singulariser.

Le forum électronique FrenchNet est un groupe Yahoo! accessible moyennant paiement d'une petite participation (EUR 5,00 en 2008). Il donne accès à un réseau de collègues et, comme sur le FastInfo, des demandes d'informations équivalentes à nos « Status Inquiries » peuvent lui être envoyées. Des renseignements directs sur les expériences avec de bons ou mauvais clients potentiels y sont communiquées.

Le Réseau français est une initiative de simples traducteurs et interprètes, tous bénévoles. Soutenir le réseau et en faire partie vaut vraiment la peine, tant d'un point de vue personnel que d'un point de vue professionnel.

Les membres de la CBTIP qui souhaitent rejoindre ce réseau doivent obéir aux règles d'affiliation et plus particulièrement au principe d'utilisation de la seule langue maternelle comme langue de travail active. Pour des raisons administratives, l'affiliation n'est possible qu'une fois par an. Nous vous informerons de la date d'affiliation dans le courant de l'année 2010.

Chris Griffin

Réseau franco-allemand

16e Rencontre du Réseau Franco-Allemand à Winterthur (Suisse), du 30/10 au 1/11/2009

La rencontre a débuté le vendredi soir, par un chaleureux apéritif suivi d'un dîner, destinés à permettre de renouer les liens et prendre des nouvelles, sans omettre l'accueil de nouvelles têtes.

Les travaux du lendemain se sont déroulés dans les bâtiments de l'Institut de Traduction et d'Interprétation, intégré à la Haute École zurichoise des Sciences appliquées.

Au programme figuraient des ateliers sur la pollution des langues allemande et française par d'envahissantes expressions pseudo-anglo-saxonnes, l'importance économique et technique de toutes ces petites pièces de quincaillerie auxquelles le commun des mortels ne prête guère attention, une réflexion sur le langage des chasseurs de têtes, les contraintes du sous-titrage et les euphémismes (par notre membre Silvia Brügelmann qui représentait la Belgique).

La prochaine 17e Rencontre du RFA aura lieu à Hambourg, les 22-23-24 octobre 2010.

Silvia Brügelmann

Bremer Runde



La Bremer Runde est un forum informel en langue allemande destiné à l'échange d'idées et d'informations entre des associations de traducteurs et interprètes et des agences de traduction établies en Allemagne, en Autriche et en Suisse. Depuis la réunion à Vienne (29 au 30 janvier 2010, la Belgique y est également représentée via la CBTIP. La Bremer Runde se réunit deux fois par an en divers endroits.

Son but est de mettre à profit tous les effets de synergie possibles, que ce soit en matière de relation publiques, de stages, d'offres d'emploi, d'appels d'offres, de normes, ou pour résoudre certains problèmes.

Entre les réunions, les membres s'informent mutuellement par le biais d'une liste de diffusion électronique. Chaque association désigne une personne compétente et bien informée qui reçoit ces messages, les traite ou les transfère comme il convient.

Doris Grollmann

8. Gestion journalière

Commission admission de nouveaux membres



Nouveaux membres janvier – décembre 2009

Nom	Qualité	Diplôme	Langues
1. BONNET Véronique	Trad.	Licence en Traduction – Université Catholique de l'Ouest - 1995	EN – ES => FR
2. ROOBAERT Bernard	Trad.	Licence en Philologie Germanique – UCL - 1985	EN – NL => FR
3. PIERARD Ludovic	Trad.	Licence en Traduction – IL M. Haps – 2001	DE – NL => FR
4. GORIS Karin	Trad.	Licentiaat Vertaler – Hogeschool Antwerpen - 1998	DE – EN => NL
5. SOZONOVA Lidia	Trad.-Int.	Licentiaat Filologie/Vertaler Russisch – Staatsuniversiteit Odessa (Oekraïne) – 1987 Aggregaat Spaans, gelijkwaardig verklaard (groep 2)	NL – UK – ES => RU A:RU ; B:NL liaison
6. USKALIS Erik	Trad.	Licence en Philosophie et Lettres – Univ. de Portsmouth – 1987 Maîtrise en Philosophie et Lettres – Univ. de Leeds – 1988 Doctorat ès Lettres – Université de Leeds - 1992	FR => EN
7. BERNARD Geneviève	Trad.	Licence en Philologie Germanique – Univ. de Liège – 1994 Maîtrise en Traduction – Univ. de Liège – 1995 Certificat RO de la Commission Européenne	EN – NL – RO => FR
8. COLARIS Joachim	Trad.-Int.	Licence Traduction IL M. Haps – 1999 Licence en Interprétation IL M. Haps - 2000	EN – ES => FR A:FR ; B:EN ; C:ES simultanée
9. ESTALAYO VEGA María	Trad.-Int.	Licence en Trad. et Interprétation Univ. Pontificia Comillas de Madrid - 2001	EN-DE-FR=>ES A:ES ; B:EN ; C:DE simult + liaison
10. ROUSSEL Daniele	Trad.	Licence en Traduction Inst. Cooreman - 1971	EN – DE => FR
11. CARUYER Hélène	Trad.	DESS Trad.-Interprétation Option Trad. Audiovisuelle – Marc Bloch Strasbourg – 1998	EN – DE => FR
12. BASILI Antonella	Trad.-Int.	Diplôme en Traduction – Univ. de Genève – 1988 Licence en Interpr. – Univ. De Trieste - 1994	FR – EN – ES => IT A:IT ; B:FR ; C:EN-ES conséc + simult + liaison
13. VERBELEN Els	Trad.	Licentiaat Vertaler VLEKHO - 2006	FR – ES => NL
14. MOREAU Isabelle	Trad.-Int.	Licentiaat Vertaler Mercator Hogeschool Gent - 1996	FR – ES => NL A:NL-FR ; B:FR-NL ; C:ES conséc + simult + liaison

15. FRANÇOIS Gabrielle	Trad.-Int.	Pas de diplôme universitaire – Études Univ. de Münster (Allemagne) 1971 à 1980- Membre BDÜ et ADÜ Nord – Registre DIN CERTCO (Allemagne)	FR - EN => DE
16. BERTHET-BONDET Hélène	Trad.	Licence en Traduction ISTI – 2007	DE – EN => FR
17. VANDEPUT Katrien	Interprète.	Licentiaat Romaanse Talen – Vrije Univ. Brussel - 1996	A: NL-FR simultanée
18. DOMEN Katinka	Trad.-Int.	European master in Conference Interpreting – HIVT-Antwerpen – 2007-2008 Master in het Tolken – HIVT – 2007-2008	FR – DE – EN => NL A:NL ; C:FR-DE-EN conséc + simult + liaison
19. KUBIS Barbara	Interprète	Diplôme Dolmetscher – Gutenberg Universität Mainz	A:DE ; B:FR ; C: EN conséc + simult + liaison
19. DE BOLLE Emmanuelle	Trad.	Licence en Traduction ISTI – 2006	EN - ES => FR
20. BASTIN Bérénice	Trad.	Licence en Traduction – ISTI - 2007	EN – DE => FR
21. COETSIER Christine	Trad.	Licentiaat Romaanse Filologie - RUG – 1985 Licence Spéciale en Sciences de la Littérature RUG - 1987	FR => NL
22. VRANCKEN Mariet	Trad.	Licentiaat Vertaler VLEKHO – 1994	EN – ES => NL
23. DE COENE Marian	Trad.	Licentiaat Vertaler HVTG – 1987	FR – EN => NL
24. KIEFFER Sylvia	Trad.	Licentiaat Vertaler – Hogeschool voor Wetenschap en Kunst – Brussel – 2004	EN – IT => NL
25. GÖKCE Seher	Trad.-Int.	Licence en Communication – Université de Galatasaray – Turquie Diplôme d'Études Complémentaires – UCL – 2002 Certificat d'Aptitude Pédagogique (CAPAES) – UCL - 2007	FR => TU A:TU ; B:FR conséc + simult + liaison
26. HEUSDENS Jean-Paul	Trad.	Licence en Philologie Germanique – UCL 1983	EN – NL – PT => FR
27. VAN AERSCHOT Els	Trad.	Master Vertaler HIVT – Antwerpen – 2008	DE – EN => NL
28. WYNEN ANNEMIE	Trad.	Licentiaat Vertaler Katholieke Vlaamse Hogeschool – Antwerpen – 1985	FR – EN=> NL
29. VAN DYCK JOKE	Trad.	Licentiaat Oosterse Talen en Culturen RUG – Gent – 1998	AR => NL
30. MACOLA DANUTA	Trad.	Licence en Slavistique ULB – 1993	FR =>PL
31. PARENT AUDREY	Trad.	Licence en Traduction ISTI - 2006	DE – EN => FR
32. FRIEKE POLLET	Trad.	Licentiaat vertaler Hogeschool Gent – 2007	EN-FR => NL

33. JULIA BIASIOLLI	Trad.	Master en Traduction Univ. Mons – 2009	ES-EN => FR
---------------------	-------	--	-------------

Commission d'examens des traducteurs jurés

Résultats des examens destinés aux traducteurs jurés - 2009

Session Mars 09

LANGUES	RÉSULTATS
1. TU-FR-TU	Échec
2. PL-FR-PL	Réussite partielle (PL-FR)
3. TU-FR-TU	Échec
4. TU-FR-TU	Échec
5. AR-FR-AR	Absent
6. RU-FR-RU	Échec
7. RO-FR-RO	Réussite partielle (RO-FR)
8. RU-FR-RU	Échec

Session décembre 09

LANGUES	RÉSULTATS
1. NL-FR-NL	Échec
2. NL-FR-NL	Échec
3. FR-TU	Échec
4. RU-FR-RU	Réussite partielle (FR-RU)
5. TU-FR-TU	Abandon
6. TU-FR-TU	Échec
7. RU-FR-RU	Abandon
8. SV-FR-SV	Absent
9. TU-FR-TU	Échec
10. JA-FR-JA	Réussite partielle (JA-FR)

Les correcteurs qui restent anonymes ont une importance capitale, car il est évident que sans eux, ce travail d'évaluation des candidats T.J. ne pourrait pas être accompli.

Patricia Alarcón-Detroz



Rapport du trésorier

	Recettes	2009		2008	
700100	Amis 2009	60,00		120,00	
700200	Cotisations 2010	1.108,86		0,00	
700400	Cotisations 2008	169,81		58.546,75	
700500	Cotisations 2009	59.633,92		1.698,10	
700600	Membres protecteurs	2.122,65	63.095,24	2.358,50	62.723,35
701100	Abonnements Linguiste	542,01		403,74	
701200	Abonnements Babel	0,00	542,01	165,10	568,84
702100	Réunions section Gent/Kortrijk	0,00		665,00	
702200	Réunions section Liège	0,00		290,00	
702300	Réunions section Antwerpen/Brussel/Vlaams Brabant	0,00		887,01	
702600	Réunions section Brussel/Bruxelles/Brab. Wallon/Hainaut	490,00		0,00	
703100	Nouvel An 2009	1.050,00		210,00	
703200	Nouvel An 2008	30,00		955,00	
703300	Assemblée Générale	860,00		660,00	
703600	Saint-Jérôme	980,00		745,00	
703700	Formations Linguajuris - Interact.J	14.540,00		0,00	
703900	Réunion RFA	0,00	17.950,00	0,00	4.412,01
704000	Annuaire	0,00		169,81	
705000	Examens	1.875,00		2.325,00	
706000	Ventes (polos, CD-ROM)	0,00		16,53	
706200	Vente normes	0,00		0,00	
706400	Cours Medisch vertalen Antwerpen	0,00		-115,00	
708000	Divers	38,21		8,50	
708100	Publicité	1.584,23	3.497,44	1.275,63	3.680,47
755000	Produits financiers	1.928,60		1.061,30	
757300	Paiements divers	244,09		0,00	
760000	Produits exceptionnels	0,00	2.172,69	0,00	1.061,30
	Total		87.257,38		72.445,97

	Dépenses	2009		2008	
610100	Nouvel An	-2.249,38		-2.052,83	
610110	Saint-Jérôme	-1.059,60		-1.092,00	
610200	Assemblée générale	-3.590,91		-2.674,96	
610210	Réunions section Kortrijk/Gent	0,00		-1.082,52	
610300	Réunions section Liège	0,00		-33,80	
610400	Réunions section Antwerpen/Brussel/Vlaams Brabant	0,00		-788,41	
610500	Réunion RFA	-389,44		-103,98	
610600	Réunions section Bruxelles/Brussel/Brabant wallon/Hainaut	-665,00		0,00	
610700	Réunions nationales (CA...)	-1.213,75		-1.019,55	
610810	Formations Linguajuris-Interact.J	-6.962,39		0,00	
610900	Réunion TJ	0,00		-453,24	
610911	Réunions diverses	0,00		-75,00	
610980	Colloque HIVT Antwerpen	0,00		-197,92	-9.574,21
			16.130,47		
611100	Téléphone secrétariat	-322,54		-488,67	

611900	Téléphone divers	0,00	-322,54	0,00	-488,67
612200	Frais postaux	-354,75		0,00	
612210	Frais de port secrétariat	-1.861,38		-1.431,05	
612220	Frais de port examens	-11,80		0,00	
612230	Frais de port Annuaire	-1.170,80		-828,32	
612290	Frais de port Linguiste	-966,95	-4.365,68	-791,85	-3.051,22
612300	Location secrétariat	-5.398,88		-4.986,85	
612305	Installation, mobilier secrétariat	0,00		-79,59	
612310	Salaire et charges sociales	-		-	
612350	Service médical	15.679,87		20.664,08	
612360	Frais location secrétariat	-291,65		-162,21	
		-4.237,11	-	-5.435,91	-
			25.607,51		31.328,64
612400	Licences logiciels	0,00		-72,95	
612410	Noms de domaine	-193,97		-228,67	
612420	Maintenance et hébergement site web	-925,38		-795,56	
612490	Connexion internet	-416,01	-1.535,36	-356,52	-1.453,70
612700	Imprimés et fournitures de bureau	-1.142,87		-127,06	
612720	Papier, enveloppes, cartes de visite	0,00		-30,78	
612740	Petites fournitures de bureau	-659,03		-631,64	
612800	Photocopies secrétariat	-946,52		-355,30	
612820	Photocopies examens	0,00	-2.748,42	0,00	-1.144,78
613120	Assurance incendie	-101,12		-85,22	
613130	Assurance RC exploitation	-285,14	-386,26	-285,14	-370,36
613211	Honoraires comptable	-2.000,00		-2.800,00	
613212	Honoraires divers	0,00		0,00	
613230	Frais gestion secrétariat	0,00		0,00	
613260	Cotisations professionnelles	-4.955,00	-6.955,00	-4.860,00	-7.660,00
613310	Publications légales	-92,90	-92,90	-88,70	-88,70
613420	Frais déplacements Belgique	0,00		-94,80	
613420	Frais de représentation	-72,59		-55,55	
613430	Frais de déplacements étranger	0,00	-72,59	-316,30	-466,65
613510	Déplacements CA	-1.683,17		-1.180,74	
613520	Déplacements examens	0,00		-258,50	
613540	Déplacements TJ / Linguajuris	-634,26		0,00	
613560	Déplacements FVIB/Unplib	-320,40		0,00	
613570	Déplacements FIT Europe	-911,67		0,00	
613580	Déplacements écoles	-113,80		0,00	
613590	Déplacements divers	-602,82		-1.827,36	
613620	Congès FIT	-200,00	-4.466,12	-1.700,37	-4.966,97
614000	Publicité, prix, parrainage	0,00		0,00	
614050	Abonnements Translatio	-170,00		-170,00	
614070	Frais de relation publiques	-36,40		-141,71	
614090	Documentation	0,00		0,00	
614400	Cours Medisch vertalen Antwerpen	0,00		-1.875,30	
614930	Abonnement collectif Babel	-768,00	-974,40	-1.536,00	-3.723,01
615010	Correcteurs examens	-124,95	-124,95	-400,00	-400,00
615020	Publication Linguiste	-7.025,12		-6.287,54	
615030	Publication Annuaire	-5.304,35	-	-5.244,47	-
			12.329,47		11.532,01
616100	Frais bancaires soumis à TVA	-35,00	-35,00	0,00	0,00
640300	Taxes diverses	-320,35	-320,35	0,00	0,00
650000	Charges financières	0,00		-557,38	
650010	Intérêts retards de paiement	-48,32		0,00	

657000	Frais de banque	-295,51		0,00	
657300	Paiements divers	-0,62	-344,45	0,00	-557,38
	Total			76.811,47	76.806,30
	Résultat net			10.445,91	-4.360,33

Soldes bancaires au 01/01/2009		
Compte chèque postal	7.017,49	
ING compte courant	4.666,17	
ING compte d'épargne	4.352,25	
ING compte à terme 1 an	30.000,00	
Kas Caisse	289,69	46.325,60
Soldes bancaires au 01/01/2009		
Compte chèque postal	8.788,67	
ING compte courant	1.256,89	
ING compte d'épargne	46.325,62	
ING compte à terme 1 an	0,00	
Virements internes	36,32	
Caisse	0,00	56.407,50
Différence		10.081,90

Solde à disposition en début d'exercice 2010	56.407,50
---	------------------

Remarque :

Le compte fournisseur SRBII (en liquidation) est créancier d'un montant de € 2866,63 en faveur de la CBTIP. En raison d'erreurs de facturation de la SRBII, la CBTIP estime ne devoir payer que € 1916,63. Cette somme sera payée lorsque le liquidateur aura marqué son accord sur celle-ci.



Le compte de résultats de l'exercice 2009 s'est soldé par un résultat net positif de € 10.445,91 contre un résultat net négatif de € 4.360,33 en 2008. Les soldes sur nos comptes bancaires ont augmenté d'un montant de € 10.081,90 en 2009 contre une diminution de € 1444,70 en 2008. Les formations Linguajuris-Interact.J ont généré € 14.540,00 de recettes contre des dépenses d'un montant de € 6.962,39.

La baisse du poste Salaire et charges sociales s'explique en grande partie par les 3 mois d'absence de notre assistante administrative.

Guy Van de Maele

Comité d'arbitrage

Au cours de l'année écoulée, le Comité d'arbitrage a été saisi une seule fois, notamment pour une consultation sur un conflit opposant un membre à un client final, ce dernier ayant contesté la qualité de la traduction et refusé de payer la facture.

Conseil de discipline

Le Conseil de discipline s'est réuni une seule fois. Il s'agissait de réprimander un membre qui avait grossièrement insulté des bénévoles de la CBTIP. Le Conseil a considéré que ce manque de collégialité portait atteinte à la dignité de notre profession et qu'il était intolérable. Le membre a refusé de retirer ses paroles injurieuses et a été sanctionné par un blâme.

9. Contacts avec les instituts de formation

Les contacts avec les instituts de formation se sont déroulés lors d'activités officielles et/ou moins spécifiques. Par l'intermédiaire du groupe de travail LinguaJuris (voir le chapitre 'traducteurs jurés'), des contacts étroits ont eu lieu avec des enseignants qui faisaient partie des diverses écoles ayant participé à ces projets de formation. La première session d'Interact.J organisée en français s'est tenue dans les locaux de l'Institut Libre Marie Haps, et la première session néerlandaise dans ceux de l'Erasmus Hogeschool et de la CBTIP. La seconde session en néerlandais a été organisée à la Hogeschool Gent. Pour en savoir plus sur ces formations et le succès qu'elles remportent, lisez la rubrique consacrée aux traducteurs et interprètes jurés.

Deux instituts ont demandé à la CBTIP de participer à leur groupe de résonance : l'Erasmus Hogeschool Brussel et la Hogeschool Universiteit Brussel (l'ancienne Vlekh). Le but de ces groupes est de vérifier la pertinence de la formation pour le monde professionnel. L'Erasmus Hogeschool a organisé deux rencontres auxquelles a participé la CBTIP. Les recommandations formulées ont été envoyées à la Hogeschool Universiteit Brussel par courriels.

La CBTIP a assisté à trois proclamations : à l'Erasmus Hogeschool, à l'Institut Libre Marie Haps et à l'Artesis Hogeschool (l'ancienne HIVT). Artesis et Erasmus ont convié la présidente à s'adresser aux étudiants sur les perspectives d'avenir des mastères fraîchement diplômés.

L'Artesis Hogeschool a invité plusieurs membres de la CBTIP à informer ses étudiants sur la profession dans le cadre des cours de déontologie (donnés par notre membre et enseignante Rita Roggen). La CBTIP (Bart Mylemans) fut également présente lors de leur foire à l'emploi pour informer les étudiants sur leurs futures opportunités de carrière.

Comme en 2008, la Lessius Hogeschool a demandé à la CBTIP de s'adresser aux étudiants de dernière année de Linguistique appliquée pour leur faire un exposé sur les débouchés professionnels qu'offre leur département. La soirée d'information a débuté par une introduction générale sur l'entrepreneuriat indépendant, présentée par un conseiller de la SVMB (l'antenne néerlandophone de la C.A.S.I. - Caisse d'assurances sociales pour indépendants). Ensuite, notre collègue Katy Corluy a présenté un exposé plus pratique sur les professions de traducteur et interprète, notamment sur les aspects pratiques liés au démarrage de la carrière de traducteur ou d'interprète professionnel, et Katy a abordé le thème des joies et des difficultés de l'exercice indépendant de nos professions. Le taux de participation élevé ainsi que les nombreuses questions posées en fin de soirée ont prouvé une fois de plus la grande utilité de notre participation à de telles initiatives pour les futurs traducteurs et interprètes. La CBTIP était également représentée (par Bart Mylemans, Mia Vyt et Rita Roggen) à leur foire à l'emploi pour informer les étudiants sur leurs futures opportunités de carrière.

En sa qualité d'organisation professionnelle, la CBTIP a été conviée à prêter son concours à deux projets d'étude européens : Ecolomedia, un projet émanant de l'ISTI et auquel coopèrent des instituts de formation et des universités de six pays, ainsi que la CBTIP et l'ITI en tant qu'organisations professionnelles. La CBTIP a contribué en envoyant des enquêtes aux membres et en publiant l'annonce du projet. La présidente a été conviée à prononcer l'allocution d'ouverture de la réunion de clôture. Les résultats de l'étude ont donné naissance à du matériel didactique, proposé en ligne à titre de support pour des cours de traduction destinés dans les médias.

L'Institut Libre Marie Haps a invité la CBTIP en sa qualité d'organisation professionnelle à participer à un projet européen visant à instaurer un 'Portail d'adaptation de la formation académique de traducteur aux besoins du monde professionnel', en coopération notamment avec les Universités de Forlí et de Rennes. Le projet n'a finalement pas été retenu par les institutions européennes.

L'an prochain, un cadre sera à nouveau mis en place pour la remise du prix du meilleur travail de fin d'études.

Pour finir, la CBTIP a été représentée par Michel Coumanne, Patricia Alarcón, Sophie Liwszyc, Chantal Michaux et Lilia Moltchoun aux Opérations carrières, une foire professionnelle organisée par le Rotary à Liège et Huy. Quelque 110 étudiants avaient indiqué d'avance qu'ils souhaitaient obtenir des informations sur les professions de traducteur et d'interprète.

10. Interprètes

L'année 2009 a été très riche en activités et initiatives pour les interprètes en général, et pour les interprètes de conférence en particulier.

L'élaboration d'une Charte des Interprètes Conseil Qualité (I.C.Q.) détermine les critères fonctionnels, éthiques et qualitatifs de l'interprète-conseil, dans son activité de constitution d'équipes d'interprètes. On y trouve, pour la première fois, des définitions claires (quelle est la différence entre un bureau d'interprétation géré par un interprète et un interprète-conseil), et les responsabilités de l'interprète-conseil par rapport aux clients et par rapport aux interprètes.

Le label I.C.Q. est donc un gage de qualité et d'éthique, que les membres peuvent utiliser dans leur publicité, lorsqu'ils signent et respectent les principes de cette charte. Ce document intéresse aussi nos collègues traducteurs, et même la S.F.T., l'association française des traducteurs.

En outre, l'Observatoire des Marchés de l'Interprétation, qui avait été créé en 2008, a remis ses premières conclusions sur le suivi des tarifs pratiqués par un échantillon représentatif des « courtiers en interprétation de conférence » en 2009. Un article, publié dans *Le Linguiste* en décembre 2009, fait apparaître une moyenne tarifaire de 466 € par jour d'interprétation simultanée.

Un projet en cours est la réalisation d'un dépliant destiné à inciter les interprètes à devenir membres de la CBTIP. Bien que nous comptions déjà quelque 70 interprètes membres, nous serions mieux armés si nous étions plus nombreux et représentatifs, pour pouvoir entamer un autre chantier, peut-être le plus important, celui de la représentation des intérêts des interprètes auprès des clients, institutionnels, privés ou agences, et auprès du législateur. Nous espérons ainsi persuader de nombreux confrères et consœurs à se rendre eux-mêmes service en nous soutenant.



Patrick Rondou et



Max De Brouwer

Remerciements



Chaque année, la lecture du rapport annuel agit sur moi comme un coup de fouet salutaire ! Toutes les frustrations d'une année entière, provoquées par tout ce qui semblait ne pas vouloir progresser ou ne pas pouvoir être réglé à temps ou devoir être reporté par manque de temps, disparaissent d'un seul coup.

Chaque année, la quantité de travail accomplie par un groupe de bénévoles enthousiastes et motivés me laisse pantoise. Cette année-ci, la CBTIP a braqué les projecteurs sur un grand projet mené autour des traducteurs jurés et qui a fait beaucoup de bien à la CBTIP. Il s'agit d'une initiative, préparée il y a déjà quinze ans par ma prédécesseure, Doris Grollmann, et le fait qu'elle ait enfin pu réaliser la première étape de son projet me procure infiniment de plaisir.

LINGUAJURIS est un projet commun, mis en place en collaboration avec des instituts de formation. Des enseignants de ces instituts se sont engagés à fonder un programme bien pensé. Les chefs de département de ces instituts ont facilité l'établissement des contacts nécessaires avec des instances extérieures au monde des traducteurs. Aussi tenons-nous à remercier ces « esprits éclairés » pour leur appui, notamment les substituts du procureur du Roi à Bruxelles, les avocats des deux barreaux de Bruxelles, les représentants de l'Office des Etrangers, le Commissariat Général des Réfugiés et Apatrides, le personnel de la prison de Gand, et Madame N. De Rouck (anciennement magistrat de presse à Gand et substitut du Procureur du Roi à Gand à la retraite). Grâce à eux, INTERACT.J pourra dorénavant combler le manque total de formations de qualité destinées aux traducteurs jurés. Des membres de la CBTIP n'ont pas hésité non plus à partager leur expérience et leurs connaissances avec des collègues : Bart Mylemans, Karine Roobrouck et Doris Grollmann.

Il est évident que ce succès ne fut possible que grâce aux solides fondations et aux rouages parfaitement huilés de la base qui fonctionne à l'arrière-plan : secrétariat, comptabilité, accueil des nouveaux membres, site internet, publications. En l'absence de ces activités de soutien évidentes, la conception de grands projets est irréalisable. Elles nous permettent de prouver jour après jour que la CBTIP existe et qu'elle est bien vivante.

Les personnes qui animent ces activités sont présentées dans l'organigramme figurant au début de ce compte rendu. Il s'agit en premier lieu des membres motivés du conseil d'administration, qui attachent une telle importance à la CBTIP qu'ils n'hésitent pas à faire passer au second rang leur travail rémunéré et à sacrifier une partie de leur vie familiale.

Ces personnes ne sont heureusement pas livrées à leur propre sort. En dehors du conseil, il est de nombreux membres bénévoles qui mettent la main à la pâte et apportent leur contribution sous forme d'idées. Elles travaillent essentiellement dans les coulisses, dans l'anonymat et la plupart du temps, nous ne voyons que le résultat de leur travail. C'est pourquoi je tiens à les citer ici séparément.

Malgré une année rendue lourde et difficile par un accouchement tout aussi pénible, Els Denoulet a continué de s'occuper du Linguiste. Elle lui a choisi une nouvelle mise en page, et les différents numéros ont toujours paru très ponctuellement.

Chris Griffin, fidèle au poste, continue d'assumer son rôle de personne de contact du French network de l'ITI, dont font aussi partie des membres de la SFT. Silvia Brügelmann assure toujours les relations avec le réseau franco-allemand. Patricia Alarcón y a adjoint le réseau franco-espagnol.

Wolfgang Hullmann et Pascale Pilawski assurent toujours l'ordre et la bonne entente sur le FastInfo, tandis qu'Els Govaerts continue de tenir à jour le Vademecum du Traducteur.

Els Govaerts, Martine De Bruyn, Isobel Mackie et Monique Foret ont une fois de plus organisé des rencontres sympathiques permettant à des collègues de nouer des contacts. Monique Foret et Christine Pagnouille ont organisé des activités instructives dans les bâtiments de l'Université de Liège. Karine Roobrouck a donné l'occasion à certains membres d'apprendre à mieux se défendre contre leurs clients en organisant une formation sur les obligations contractuelles.

Puis, il en est d'autres aussi, moins visibles, mais pas pour autant moins actifs : le pool des traducteurs, qui se met généreusement à la disposition de notre association pour les traductions de textes de tous les types de la CBTIP, destinés aux membres : certains articles marquants du Linguiste, le site Internet, le Vade-mecum et le présent compte rendu annuel. Il s'agit de Martine De Bruyn, Katleen De Bruyn, Pascale Pay, Pascale Pilawski, Yannik Alexandre, Françoise Minor, Rita Martynowski-Depestel, Delphine Rossini, Isabelle Vereecken, Johan Vandebussche. Jacques Marlier a procédé à la révision de la version française du rapport annuel.

Edward Haasl continue de veiller sur nous en apportant son aide et ses conseils en matière de pratiques commerciales.

Katy Corluy, Bart Mylemans, Mia Vijt, Michel Coumanne, Sophie Liwszyc, Chantal Michaux et Lilia Moltchoun se sont employés à intéresser des élèves et des étudiants à nos professions lors de journées d'information professionnelle.

Des entités extérieures à la CBTIP nous ont aussi activement soutenus : le conseil d'administration de la Federatie voor Vrije en Intellectuele Beroepen (FVIB) appuie nos efforts relatifs à la loi sur les traducteurs jurés et au maintien de notre siège au sein du Conseil Supérieur des Indépendants et des PME. L'Union nationale des professions libérales et intellectuelles de Belgique (UNPLIB) nous a réservé la primeur d'une apparition à la télévision et a braqué les projecteurs sur nous lors du colloque sur le secret professionnel.

Cette année-ci aussi, une série de membres ont collaboré de bonne grâce aux commissions d'arbitrage. Leur contribution anonyme est cruciale à la continuité de la CBTIP. À eux aussi, j'adresse mes chaleureux remerciements. Les bénévoles qui améliorent nos examens doivent rester anonymes. Nous les remercions néanmoins pour les textes concoctés pour ces examens.

Outre le conseil d'arbitrage, cette année le Conseil de Discipline a malheureusement dû entrer en action. Jacques Marlier, Cathy van Poucke et Chris Griffin ont contribué à l'adoption d'une décision équilibrée par solidarité avec les bénévoles qui s'impliquent au sein de la CBTIP.

Enfin, je souhaite également citer Nicole Van Oost, qui décharge les bénévoles d'une charge de travail importante. Depuis près d'un an, elle nous soutient avec une efficacité sereine qui a pour effet d'atténuer considérablement notre stress.

Je m'en voudrais d'oublier quelqu'un. Les événements sont nombreux au cours d'une année et les bénévoles bien connus du conseil d'administration sont parfois eux aussi assistés par des personnes qui n'apparaissent pas sous les feux de la rampe. Si par malheur j'ai oublié quelqu'un, je lui présente d'ores et déjà toutes mes excuses. Nous sommes évidemment aussi reconnaissants aux membres qui nous témoignent leur soutien par la fidélité de leur affiliation et leur présence aux différents événements de la CBTIP. Ce soutien nous convainc que nous effectuons un travail utile et nous en avons besoin pour continuer. Leurs suggestions pour améliorer le fonctionnement de la CBTIP sont toujours examinées avec

sérieux, et elles nous aident souvent à réaliser cet objectif. L'ambiance collégiale qui règne au sein de la CBTIP est le fruit des efforts de tous nos membres et la collégialité est importante pour attirer de nouveaux membres.

Certains membres contribuent à l'histoire de la CBTIP en rédigeant des chapitres entiers, d'autres en écrivant un paragraphe. Tous les membres peuvent utiliser leur plume, ne fut-ce que pour insérer un espace ou une virgule, car qui mieux que les linguistes que nous sommes, est conscient de l'importance et de la portée que peuvent avoir ces petits détails?

Un tout grand merci aux coauteurs de notre histoire, et surtout félicitations pour tout ce qu'ils sont parvenus à réaliser ensemble !

Agnès Feltkamp
Présidente

Membres protecteurs

VZW Brussel Onthaal/ ASBL Bruxelles-Accueil
Cellebroersstraat 16 Rue des Alexiens
B-1000 Brussel-Bruxelles
T +32-2-511 27 15
F +32-2-503 02 29
svb.bo@skynet.be / sis.ba@skynet.be
www.sociaalvertaalbureau.be / servicedinterpretariatsocial.be

Erasmus Hogeschool
Departement Toegepaste Taalkunde
VUB Campus Etterbeek
Pleinlaan 5
B-1050 Brussel
T +32-2-629 10 69
F +32-2-629 10 79
taalkunde@ehb.be - www.ehb.be

Haute Ecole de Bruxelles
Institut supérieur de traducteurs et interprètes (ISTI)
Rue Joseph Hazard 34
B-1180 Bruxelles
T +32-2-340 12 80
F +32-2-346 21 34
isti@heb.be
www.heb.be

Haute Ecole Francisco Ferrer
Institut Lucien Cooremans
Place Anneessens 11
B-1000 Brussel
T +32-2-551 02 20
F +32-2-551 02 16
[heff.cooremans ti@brunette.brucity.be](mailto:heff.cooremans_ti@brunette.brucity.be) - www.he-ferrer.eu

Haute Ecole Leonard de Vinci
Institut libre Marie Haps (ILMH)
Rue d'Arlon 11
B-1050 Bruxelles
T +32-2-511 92 92
F +32-2-511 98 37
information@ilmh.be
www.ilmh.be

Artesis Hogeschool Antwerpen
Hoger Instituut voor Vertalers en Tolken
Schildersstraat 41
B-2000 Antwerpen

T +32-3-240 19 05
F +32-3-248 19 07
vertalertolk@artesis.be
www.artesis.be

Lessius Hogeschool
Departement Toegepaste Taalkunde
Sint Andriesstraat 2
B-2000 Antwerpen
T +32-3-206 04 91
F +32-3-206 04 99
sintandries@lessius.eu
www.lessius-ho.be

Hogeschool Gent
(Associatie Universiteit Gent)
Departement Taalkunde
Groot-Brittanniëlaan 45
B-9000 Gent
T +32-9-224 97 00
F +32-9-224 97 01
veto@hogent.be - www.hogent.be/veto

Université de Mons-Hainaut
Faculté de traduction et d'interprétation EII
Av. du Champs de Mars 17
B-7000 Mons
T +32-65-37 36 01
F +32-65-37 36 22
secretariat.eii@umh.ac.be
www.umh.ac.be

Hogeschool-Universiteit Brussel
Faculteit Taal en Letterkunde
Campus Koningsstraat 336
B-1030 Brussel
T +32-2-221 12 11
F +32-2-219 78 79
info@hubrussel.be
www.hubrussel.be

Rapport annuel 2009

édité par la

Chambre belge des traducteurs, interprètes et philologues

Association sans but lucratif

Fondée en 1955 - statuts publiés au Moniteur du 14.05.55 (et du 02.02.06)

Siège social

Rue Montoyer 24, B12

B-1000 Bruxelles

T +32-2-513 09 15

F +32-2-513 09 15

info@cbtip-bkvtf.org

www.cbtip-bkvtf.org

Membres: admin@cbtip-bkvtf.org

Public: info@cbtip-bkvtf.org

Numéro d'entreprise-TVA: 0407.664.274

Compte ING: 310-0463867-02 (IBAN BE32 3100 4638 6702 – BIC BBRUBEBB)

Cotisation 2009-2010: 180 € (TVAC)

Annuaire:

33 € (Belg.), 40 € (EU), 50 € (reste du monde) TVAC

Frais de port inclus.

Editrice responsable: Isabelle Vereecken

La CBTIP ne pourra pas être tenue responsable d'erreurs, d'omissions ou de suites juridiques en découlant.

© BKVTF-CBTIP 2010